



Centre info toxicologique: 145

Bon produit

## Les symboles de risques




La Suisse introduira progressivement le SGH. SGH signifie «Système général harmonisé». Ce système international, avec ses nouveaux symboles de danger, vise à uniformiser l'évaluation des dangers et l'étiquetage des produits chimiques. Le SGH est déjà utilisable en Suisse et dans l'UE. Son utilisation est obligatoire depuis le 1.12.2012 pour les substances et dès le 1.6.2015 pour les préparations, soit la plupart des produits chimiques. Dans l'intervalle, les entreprises peuvent choisir de continuer à classer, emballer et étiqueter comme dans le passé leurs préparations (inclus produits biocides), ou alors de le faire déjà selon le SGH. Les produits sur lesquels figurent les anciens logos peuvent être écoulés jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2017.



### Système SGH

Sigle				
	Attention dangereux	Comburant	Explosif	Gaz sous pression
Caractéristiques typiques	Peut causer des irritations cutanées, des allergies, des eczémas ou une somnolence. Intoxication possible dès le premier contact avec le produit. Peut endommager la couche d'ozone.	Peut provoquer un incendie ou attiser un feu. Libère de l'oxygène lorsqu'il brûle, requiert donc un moyen d'extinction du feu adapté. Il est impossible d'étouffer le feu.	Peut exploser au contact d'une flamme ou d'une étincelle, en cas de choc ou de frottements, ou sous l'effet de la chaleur. Susceptible d'exploser spontanément s'il n'est pas stocké correctement.	Contient des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous. Les gaz inodores ou invisibles peuvent se disperser sans que personne ne s'en aperçoive. Les récipients contenant des gaz comprimés peuvent exploser sous l'effet de la chaleur ou s'ils sont déformés.
Mesures	Eviter le contact avec la peau. N'utiliser que la quantité absolument nécessaire. Refermer soigneusement après usage.	Toujours stocker à l'écart de matériaux inflammables. Avoir un agent extincteur à portée de main. Refermer soigneusement après usage.	A utiliser uniquement par des experts ou du personnel spécialisé. Tenir compte de la température ambiante lors du stockage et de l'utilisation. Refermer soigneusement après usage.	Stocker à l'abri des rayons du soleil, dans un endroit bien ventilé (pas dans la cave). Refermer soigneusement après usage.
Groupe 1			Tous les produits sont dans le groupe 1.	



Bon produit

Sigle			
Caractéristiques typiques	Peut nuire, en faibles quantités déjà, aux organismes aquatiques (poissons, insectes et plantes), immédiatement ou à long terme.	Peut provoquer de graves brûlures en cas de contact avec la peau ou les yeux. Susceptible d'endommager certains matériaux (p. ex. : textiles). Nocif pour les animaux, les plantes et les matériaux organiques de toute sorte.	Peut endommager certains organes. Susceptible de porter gravement atteinte à la santé, immédiatement ou à long terme, de provoquer un cancer, d'endommager le patrimoine génétique ou d'affecter la fertilité ou le développement. Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.
Mesures	Respecter les mentions de danger et les conseils de prudence figurant sur l'étiquette et suivre le mode d'emploi et les indications de dosage. Rapporter les produits entamés ou non utilisés au point de vente ou dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.	Toujours porter des gants et des lunettes de protection pour utiliser le produit. Refermer soigneusement après usage.	Ne jamais ingérer, éviter tout contact inutile. Penser aux effets nocifs à long terme. Même en petites quantités, peut provoquer de graves intoxications ou entraîner la mort.
Groupe 1 lors de la mention			H340: peut induire des anomalies génétiques. H350: lors d'inhalation, est susceptible de provoquer le cancer. H360F: peut nuire à la fertilité. H360D: peut nuire au fœtus.
Groupe 2 lors de la mention		H314: provoque de sévères lésions cutanées et oculaires.	H370: endommage les organes, ou H371: endommage les organes lors d'expositions longues ou répétées.
Groupe 2 dès un contenu de 1 kg et lors de la mention	H410: très toxique à long terme pour les organismes aquatiques.		

Sigle		
Caractéristiques typiques	Même en petites quantités, peut provoquer de graves intoxications ou entraîner la mort.	Extrêmement inflammable. Peut prendre feu au contact d'une flamme ou d'une étincelle, en cas de choc ou de frottements, sous l'effet de la chaleur, au contact de l'air ou de l'eau. Susceptible de s'enflammer spontanément s'il n'est pas stocké correctement.
Mesures	Manipuler avec la plus grande prudence. Porter des protections telles que gants, masques lors de l'utilisation. Eviter toute mise en danger d'autrui. Même en petites quantités, peut provoquer de graves intoxications ou entraîner la mort.	Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Avoir un moyen d'extinction adapté à portée de main. Conserver le produit à la bonne température. Refermer soigneusement après usage.
Groupe 1 lors de la mention	H300: danger de mort lors de l'ingestion, ou H310: danger de mort lors de contact avec la peau, ou H330: danger de mort lors de l'inhalation. Combinaison des mentions ci-dessus	
Groupe 2 lors de la mention	H301: danger de mort lors de l'ingestion, ou H311: danger de mort lors de contact avec la peau, ou H331: danger de mort lors de l'inhalation. Combinaison des mentions ci-dessus.	
Groupe 2 dès un contenu de 1 kg et lors de la mention		H250: s'enflamme spontanément au contact de l'air. H260: substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables pouvant s'enflammer spontanément. H261: substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.



**Bon produit**

Les produits chimiques particulièrement dangereux sont subdivisés en 2 catégories :

- Catégorie 1: remise interdite aux privés.
- Catégorie 2: pas de vente en libre service pour les privés.

## Quelques correspondances entre l'ancien et le nouvel étiquetage










Ancien étiquetage		Nouvel étiquetage			
Cancérogène Cat. 1 ou 2	 T - Toxique	R45: peut provoquer le cancer. R49: peut provoquer le cancer par inhalation.	H350: peut provoquer le cancer. H350I: peut provoquer le cancer par inhalation.	 Danger	Cancérogène Cat. 1A ou 1B
Cancérogène Cat. 3	 Xn - Nocif	R40: effet cancérogène suspecté: preuves insuffisantes.	H351: susceptible de provoquer le cancer.	 Attention	Cancérogène Cat. 2
Mutagène Cat. 1 ou 2	 T - Toxique	R46: peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.	H340: peut induire des anomalies génétiques.	 Danger	Mutagène Cat. 1A ou 1B
Mutagène Cat. 3	 Xn - Nocif	R68: possibilités d'effets irréversibles.	H341: susceptibles d'induire des anomalies génétiques.	 Danger	Mutagène Cat. 2
Reprotoxique Cat. 1 ou 2	 T - Toxique	R60: peut altérer la fertilité. R61: risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.	H360F: peut nuire à la fertilité. H360D: peut nuire au fœtus.	 Danger	Reprotoxique Cat. 1A ou 1B
Reprotoxique Cat. 3	 Xn - Nocif	R62: risque possible d'altération de la fertilité. R63: risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.	H361F: peut nuire à la fertilité. H361D: peut nuire au fœtus.	 Attention	Reprotoxique Cat. 2

Plus d'info: [www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00531/00533/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00531/00533/index.html?lang=fr)



Bon produit

Les symboles selon l'ancien étiquetage – peut encore être utilisé jusqu'au 1.6.2017.

	T+ : très toxique		Xn : nocif		C : corrosif		O : comburant
	T : toxique		Xi : irritant		E : explosif		F : facilement inflammable F+ : extrêmement inflammable
	N : dangereux pour l'environnement						

## Phrases R et phrases S

Les indications de risques ou phrases R décrivent les risques d'un produit.

Les conseils de sécurité ou phrases S indiquent le moyen de protéger les utilisateur-trice-s ou l'environnement.

Elles se trouvent notamment sur les fiches de sécurité qui peuvent être consultées sur les sites des firmes phytosanitaires.

### Exemples :

#### Phrases R

Risques pour l'utilisateur.

RSh 1	Toxique par contact oculaire.
RSh 2	Peut entraîner une photosensibilisation.
RSh 3	Le contact avec les vapeurs peut provoquer des brûlures de la peau et des yeux; le contact avec le gaz liquide peut causer des engelures.

#### Phrases S

Précautions pour l'utilisateur.

S 1	Conserver sous clef.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.

Précautions pour l'environnement.

SPe 1	Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit plus de deux fois par an.
SPe 2	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux S2.
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface.



Bon produit

## Types d'intoxication

- **L'intoxication aiguë**: après une absorption unique de substance toxique, effets quelques heures suivant l'absorption.
- **L'intoxication chronique**: intervient après une absorption répétée de petites quantités de toxiques. Effets plusieurs jours, mois ou années après l'absorption.

## Voies de pénétration dans l'organisme

- **La voie cutanée**: absorption par les pores de la peau et les yeux.
- **Les voies respiratoires**: absorption par les poumons de substances volatiles ou de produits sous forme de poudre fine (les poumons ont une très grande surface d'absorption).
- **Les voies digestives**: absorption par la bouche et le tube digestif, plus rare mais les conséquences sont graves.

## Protection des eaux

Zone	Dénomination	Etendue	Prescription
S1	Zone de captage	Rayon de quelques mètres autour du captage	<b>Interdiction d'utiliser tout produit de traitement des plantes</b>
S2	Zone de protection rapprochée	Rayon de quelques dizaines de mètres autour du captage	Interdiction d'utiliser les produits présentant un risque particulier
S3	Zone de protection éloignée	Rayon pouvant atteindre plus de 100 mètres autour du captage	

Matières actives utilisées en viticulture :

- Interdites en zone S2 et S3 → CLETHODIME (Centuriom Prim, Centurion R, Foly, Noroit, Select , Select Prim).
- Interdites en zone S2 → FLUOPICOLIDE (Profilier).

Etat au 31 janvier 2013.

Remarque: les herbicides ne doivent pas être utilisés sur les routes et talus, les chemins en gravillon, les places, les bois et leurs abords, les toits et les terrasses.

## Distances de sécurité

En fonction de leur toxicité pour les milieux aquatiques, **certains produits sont homologués** avec une zone non traitée à respecter.

La phrase de sécurité **SPe3** précise cette distance à respecter par rapport aux eaux de surface. Elle peut être de 6, 20 ou 50m.

Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures comme :

- un appareil de traitement muni d'un système antidérive (voir FT 6.86.2);
- une barrière constituée de végétaux de 3 m de large ou autre barrière aussi haute que la vigne.

→ L'application de l'une des deux mesures permet de réduire la zone non traitée de 50 m à 20 m ou de 20 m à 6 m.

→ L'application des deux mesures permet de réduire la zone non traitée de 50 m à 6 m.

Lors d'application par voie aérienne (si le produit est homologué pour cet usage), la distance de sécurité est généralement supérieure à celle exigée pour une application par voie terrestre et non réductible.

